

# La Propriété industrielle

Revue mensuelle des Bureaux internationaux réunis  
pour la protection de la propriété intellectuelle (BIRPI)  
Genève

84<sup>e</sup> année

N° 2

Février 1968

## Sommaire

	Pages
<b>ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE</b>	
Cuba. Notification . . . . .	55
<b>UNIONS INTERNATIONALES</b>	
Conseil de l'Union de Lisbonne concernant la protection des appellations d'origine et leur enregistrement international. Deuxième session (Genève, 20 et 21 décembre 1967). Rapport . . . . .	55
<b>LÉGISLATION</b>	
Italie. Décrets concernant la protection temporaire des droits de propriété industrielle à douze expositions (des 23 octobre, 20 et 27 novembre, 14 décembre 1967 et 15 janvier 1968) . . . . .	56
<b>CHRONIQUE DES INSTITUTIONS INTERNATIONALES autres que les BIRPI</b>	
Coopération entre les Nations Unies et les BIRPI en 1967 . . . . .	57
Conseil de l'Europe. Comité d'experts en matière de brevets (Strasbourg, 6 au 8 novembre 1967). Note . . . . .	59
<b>LETTRES DE CORRESPONDANTS</b>	
Lettre de Tchécoslovaquie (K. Neumann) . . . . .	60
<b>BIBLIOGRAPHIE</b> . . . . .	65
<b>CALENDRIER DES RÉUNIONS</b>	
Réunions des BIRPI . . . . .	66
Réunions d'autres Organisations internationales s'occupant de propriété intellectuelle . . . . .	68

© BIRPI 1968

La reproduction des articles et des traductions de textes législatifs, publiés dans la présente revue, n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des BIRPI



## ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

CUBA

### Notification

du Directeur des Bureaux internationaux réunis pour la protection de la propriété intellectuelle concernant la Notification de la République de Cuba relative à l'application des clauses transitoires de la Convention instituant l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) et de la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle

Notification OMPI n° 2<sup>1)</sup>

Notification Paris n° 2<sup>1)</sup>

Le Directeur des Bureaux internationaux réunis pour la protection de la propriété intellectuelle (BIRPI) présente ses compliments à Monsieur le Ministre des Affaires étrangères de . . . . et, conformément aux dispositions des instruments internationaux précités, adoptés à Stockholm, a l'honneur de lui notifier la notification déposée par le Gouvernement de la République de Cuba et aux termes de laquelle celui-ci entend se prévaloir des dispositions de l'article 21.2)a) de la Convention OMPI et de l'article 30.2) de la Convention de Paris.

Cette notification prend effet à la date de sa réception, soit le 15 janvier 1968.

En application desdits articles, cet Etat, membre de l'Union de Paris, mais qui n'est pas encore devenu partie à la Convention OMPI, pourra, pendant cinq ans à compter de la date de l'entrée en vigueur de celle-ci, exercer les mêmes droits que s'il y était partie et pourra, pendant cinq ans après ladite entrée en vigueur, exercer les droits prévus par les articles 13 à 17 de l'Acte de Stockholm de la Convention de Paris comme s'il était lié par ces articles.

Genève, le 30 janvier 1968.

<sup>1)</sup> La Notification OMPI n° 1 et la Notification Paris n° 1 concernent la liste des pays signataires des textes adoptés par la Conférence de Stockholm (voir *La Propriété industrielle*, 1968, p. 34).

## UNIONS INTERNATIONALES

### Conseil de l'Union de Lisbonne concernant la protection des appellations d'origine et leur enregistrement international

Deuxième session

(Genève, 20 et 21 décembre 1967)

#### Rapport <sup>1)</sup>

Composition du Conseil; Bureau

Le Conseil institué par l'Arrangement de Lisbonne (ci-après désigné par « le Conseil ») a tenu sa deuxième<sup>2)</sup> session ordinaire les 20 et 21 décembre 1967, à Genève.

Sur les huit pays qui, à cette date, étaient parties à l'Arrangement de Lisbonne, cinq étaient représentés, soit: la France, la Hongrie, Israël, le Portugal et la Tchécoslovaquie. N'étaient pas représentés: Cuba, Haïti et le Mexique.

Les huit Etats suivants, parties à la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle, mais non à l'Arrangement de Lisbonne, étaient représentés par des observateurs: Allemagne (République fédérale), Cameroun, Danemark, Finlande, Italie, Malte, Norvège et Suède.

La liste des participants est annexée au présent rapport.

Le nouveau Bureau suivant a été élu à l'unanimité: M. F. Savignon (France), Président, et M. E. Tasnádi (Hongrie), Vice-Président.

#### Activités de l'Union de Lisbonne et questions financières

En ce qui concerne les activités de l'Union de Lisbonne durant l'année 1967 et le projet de budget pour 1968, le Conseil a pris acte avec approbation du contenu des rapports du Directeur des BIRPI.

A l'unanimité, le Conseil a donné son approbation pour que la taxe d'enregistrement par appellation d'origine soit portée de 50 à 200 francs suisses. L'augmentation a pris effet au 1<sup>er</sup> janvier 1968.

#### Liste des participants

##### Etats parties à l'Arrangement

##### *France*

- M. F. Savignon, Directeur, Institut national de la propriété industrielle, Paris.
- M. R. Labry, Conseiller d'Ambassade, Ministère des Affaires étrangères, Paris.
- M. A. Devlelian, Ingénieur agronome, Chef du Service étranger à l'Institut national des appellations d'origine, Paris.
- M. M. Bierry, Administrateur civil, Ministère de l'Industrie, Paris.

<sup>1)</sup> Le présent Rapport a été préparé par les BIRPI sur la base des documents officiels de la session.

<sup>2)</sup> Le Rapport de la première session du Conseil a été publié dans *La Propriété industrielle*, 1966, p. 243.

**Hongrie**

M. E. Tasnádi, Président, Bureau national d'inventions, Budapest.  
M. I. Sándor, Attaché, Ministère des Affaires étrangères, Budapest.

**Israël**

M. Z. Sher, Registrar of Patents, Designs and Trade Marks, Office of the Registrar of Patents, Designs and Trade Marks, Ministère de la Justice, Jérusalem.  
M. R. Cohn, Patent Attorney, Tel Aviv.

**Portugal**

M. J. Van Zeller Garin, Adjoint à la Direction générale du Commerce, Bureau de la propriété industrielle, Lisbonne.  
M. J. Mota Maia, Chef du Service des inventions, Bureau de la propriété industrielle, Lisbonne.

**Tchécoslovaquie**

M. M. D. Spunda, Chef de Département, Bureau des brevets et des inventions, Prague.

**Etats observateurs****Allemagne (République fédérale)**

M. A. Krieger, Ministerialrat, Ministère de la Justice, Bonn.  
M. H. Mast, Regierungsdirektor, Ministère de la Justice, Bonn.  
M<sup>me</sup> Elisabeth Steup, Regierungsdirektorin, Ministère de la Justice, Bonn.

**Cameroun**

M. G. Dieng, Chef du Service des marques, dessins et modèles, Office africain et malgache de la propriété industrielle, Yaoundé.

**Danemark**

M. G. Jensen, Ministère du Commerce, Copenhague.

**Finlande**

M. B. Codenhelm, Professeur de droit, Université d'Helsinki, Helsinki.

**Italie**

M. A. Pelizza, Inspecteur général, Ministère de l'Industrie, Rome.

**Malte**

M. O. Grech, Higher Executive Officer, Département du Commerce, La Valette.

**Norvège**

M. L. Nordstrand, Directeur, Bureau des brevets, Oslo.

**Suède**

M. C. A. Ugglá, Conseiller juridique, Comité d'appel, Bureau suédois des brevets et de l'enregistrement, Stockholm.  
M. H. Linton, Secrétaire d'Ambassade, Délégation permanente de la Suède, Genève.

**Bureau du Conseil**

Président: M. F. Savignon (France)  
Vice-Président: M. E. Tasnádi (Hongrie)  
Secrétaire: M. Ch.-L. Magnin (BIRPI)

**Bureaux internationaux réunis pour la protection de la propriété intellectuelle (BIRPI)**

M. le Professeur G. H. C. Bodenhausen, Directeur.  
M. Ch.-L. Magnin, Vice-Directeur.  
M. B. A. Armstrong, Conseiller, Chef de la Division des finances, du personnel et de l'administration générale.  
M. L. Egger, Conseiller, Chef de la Division des enregistrements.

**LÉGISLATION****ITALIE****Décrets**

concernant la protection temporaire  
des droits de propriété industrielle à douze expositions  
(des 23 octobre, 20 et 27 novembre, 14 décembre 1967  
et 15 janvier 1968) <sup>1)</sup>

**Article unique**

Les inventions industrielles, les modèles d'utilité, les dessins ou modèles et les marques concernant les objets qui figureront aux expositions suivantes:

*Mercato internazionale della pelletteria MIPEL* (Milan, 20 au 24 janvier 1968);

*II° Salone delle attrezzature alberghiere turistiche et di pubblico esercizio per il mezzogiorno et l'oltremare - EXSPO-SUDHOTEL* (Naples, 27 janvier au 4 février 1968);

*VI° Salone internazionale del giocattolo* (Milan, 31 janvier au 6 février 1968);

*VII° Salone nautico internazionale e Salone internazionale rimorchio campeggio* (Gênes, 1<sup>er</sup> au 11 février 1968);

*V° Salone internazionale macchine per movimenti di terra, da cantieri e per l'edilizia rurale SA.MO.TER* (Vérone, 7 au 12 février 1968);

*XXIV° Salone mercato internazionale dell'abbigliamento* (Turin, 16 au 19 février 1968);

*LXX° Fiera internazionale dell'agricoltura e della zootecnica, XXI° Salone della macchina agricola* (Vérone, 10 au 19 mars 1968);

*38° Salon International de l'Automobile* (Genève, 14 au 24 mars 1968);

*XI° Salone internazionale dell'alimentazione* (Bologne, 30 mars au 7 avril 1968);

*V° Fiera internazionale del libro per l'infanzia e la gioventù* (Bologne, 27 avril au 1<sup>er</sup> mai 1968);

*XXXII° Salone internazionale delle calzature, del cuoio, delle macchine e degli affini* (Vigevano (Pavia), 30 août au 5 septembre 1968);

*IV° Salone internazionale dell'industrializzazione edilizia* (Bologne, 5 au 13 octobre 1968)

jouiront de la protection temporaire prévue par les lois n° 1127, du 29 juin 1939<sup>2)</sup>, n° 1411, du 25 août 1940<sup>3)</sup>, n° 929, du 21 juin 1942<sup>4)</sup>, et n° 514, du 1<sup>er</sup> juillet 1959<sup>5)</sup>.

<sup>1)</sup> Communications officielles de l'Administration italienne.

<sup>2)</sup> Voir *Prop. ind.*, 1939, p. 124; 1940, p. 84.

<sup>3)</sup> *Ibid.*, 1940, p. 196.

<sup>4)</sup> *Ibid.*, 1942, p. 168.

<sup>5)</sup> *Ibid.*, 1960, p. 23.

## CHRONIQUE DES INSTITUTIONS INTERNATIONALES autres que les BIRPI

### Coopération entre les Nations Unies et les BIRPI en 1967

Ainsi que cela est indiqué à la page 3 du numéro de janvier de *La Propriété industrielle*, les BIRPI ont, au cours de 1967, poursuivi et étendu leur coopération en matière de propriété industrielle avec les Nations Unies et leurs organes subsidiaires.

Conformément à l'accord de travail conclu en 1964 entre le Secrétariat des Nations Unies et les BIRPI (*La Propriété industrielle*, 1964, page 210), les BIRPI ont été représentés à un certain nombre de réunions d'organes des Nations Unies dont, plus particulièrement, le Conseil du commerce et du développement, le Conseil du développement industriel, le Conseil économique et social, le Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement, la Commission économique pour l'Europe et l'Assemblée générale.

#### Conférence des Nations Unies sur l'huile d'olive, Genève, mars 1967

Les BIRPI collaborent depuis quelques années et dans certains domaines avec le Conseil oléicole international. Ils ont donc été invités à se faire représenter à la Conférence des Nations Unies sur l'huile d'olive qui s'est tenue à Genève en mars 1967. Cette Conférence avait pour objet de prolonger de douze mois, en attendant son renouvellement, l'actuel Accord international sur l'huile d'olive qui devait expirer en septembre. Le représentant des BIRPI a fait part à la Conférence de l'entrée en vigueur de l'Arrangement de Lisbonne pour la protection des appellations d'origine et leur enregistrement international, traité qui peut intéresser les pays producteurs d'huile d'olive.

#### Conseil du développement industriel, première session, New York, avril 1967

La vingt et unième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, tenue à New York de septembre à décembre 1966, avait institué un nouvel organe, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), dont l'une des fonctions est de proposer, en coopération avec les organisations internationales ou régionales intergouvernementales s'occupant de propriété industrielle, « des mesures en vue de l'amélioration du régime international de la propriété industrielle, afin d'accélérer le transfert de connaissances techniques aux pays en voie de développement et de renforcer, d'une manière compatible avec les intérêts nationaux, le rôle des brevets en tant que stimulants du progrès de la technique industrielle ».

L'ONUDI se compose de tous les membres des Nations Unies ou de toute institution spécialisée et son fonctionnement est assuré principalement par un Conseil de 45 mem-

bres, dont chacun reste en fonction pour une période de trois années. Ce Conseil a tenu sa première session à New York en avril 1967.

Au cours des débats, de nombreux orateurs ont manifesté l'opinion que l'ONUDI devrait être principalement un organisme de coordination des travaux qui ont déjà été exécutés d'une façon satisfaisante par d'autres organisations.

Cette session du Conseil a adopté son Règlement intérieur, qui prévoit la désignation des organisations internationales devant maintenir un lien d'association permanente avec le Conseil. Dans le cadre de cette disposition, les BIRPI sont l'une des quatre Organisations intergouvernementales qui ont été désignées jusqu'à présent, ayant manifesté leur désir d'être associés au Conseil et ayant été représentés non officiellement à la réunion.

En session privée, une commission de session du Conseil a examiné le programme futur de l'ONUDI. Une résolution, adoptée par le Conseil, a établi certains principes à l'intention du Directeur exécutif. Ce programme prévoit maintenant une réunion d'un « Comité consultatif sur les brevets pour les pays en voie de développement », mais ce programme ne sera définitivement arrêté que par la prochaine réunion du Conseil, en avril 1968, lorsque la constitution et les tâches futures de ce Comité seront plus claires. Les BIRPI s'attendent à être invités par le Secrétariat à apporter leur collaboration en la matière.

Le programme propose également la publication, dans une « collection de lois industrielles », de toutes les lois et de tous les règlements concernant l'industrie, y compris les textes traitant des brevets et des marques, et il a également été demandé aux BIRPI de collaborer en la matière.

#### Conseil du commerce et du développement, Commission des invisibles, New York, avril 1967

Les BIRPI ont été représentés à cette réunion qui a étudié deux documents préparés par la branche fiscale et financière du Département des Affaires sociales et économiques des Nations Unies, qui traitaient en partie du transfert des connaissances techniques et approuvaient la coopération avec les BIRPI dans le domaine de la propriété industrielle.

Il a toutefois été suggéré que le Conseil économique et social entreprenne la préparation de textes de base sur la législation relative à divers objets de l'économie, y compris la propriété industrielle. Sur ce point, le représentant des BIRPI, afin d'éviter le danger de double emploi, a attiré l'attention sur les lois-type des BIRPI en la matière.

#### Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement, septième session, New York, mai 1967 - huitième session, Paris, novembre 1967

Les BIRPI ont été représentés à ces deux réunions, dont la première s'est occupée principalement de l'utilisation des ressources naturelles, et dont la seconde s'est consacrée plus particulièrement à l'enseignement des sciences dans les pays en voie de développement. Le Comité souhaite que les BIRPI maintiennent leurs contacts avec lui, étant donné qu'il a

inscrit à son programme futur la question du transfert des connaissances techniques.

Conseil économique et social, quarante-deuxième session,  
New York, mars 1967

Les BIRPI ont été représentés à cette session du Conseil économique et social qui s'est penchée, entre autres, au sein de sa deuxième commission, sur le problème des arrangements en vue du transfert des connaissances techniques aux pays en voie de développement. Plusieurs références élogieuses ont été faites aux travaux des BIRPI dans ce domaine, notamment en ce qui concerne l'assistance aux pays en voie de développement pour la préparation de leur législation et le programme de stages d'étude des BIRPI en faveur des fonctionnaires susceptibles de travailler dans les administrations de propriété industrielle. Le représentant des BIRPI a souligné, en décrivant le programme des BIRPI, la nécessité de créer un climat favorable dans les pays en voie de développement afin d'encourager le transfert des connaissances techniques, ce à quoi un système de brevets satisfaisant peut grandement contribuer.

Conseil économique et social, quarante-troisième session,  
Genève, juillet-août 1967

Les BIRPI ont également été représentés à cette session du Conseil économique et social. Ils étaient plus particulièrement intéressés aux deux points de l'ordre du jour relatifs au rapport du Conseil du développement industriel et au problème des relations entre le Conseil économique et social et les organisations intergouvernementales non liées aux Nations Unies dans le domaine économique et social.

Dans le cadre du premier de ces deux points à l'ordre du jour, le rapport du Conseil du développement industriel a rappelé que les BIRPI étaient, conformément au règlement intérieur, devenus des associés permanents de l'ONUDI.

Dans le cadre du second de ces deux points à l'ordre du jour, le Secrétaire général des Nations Unies a proposé que soient reconsidérées les relations entre le Conseil économique et social et les organisations intergouvernementales non liées aux Nations Unies. Cette proposition résulte d'une lacune de la Charte des Nations Unies, qui ne se réfère pas à des organisations intergouvernementales autres que les institutions spécialisées, lacune qui ne permet pas aux Nations Unies de bénéficier de la vaste expérience de ces organisations. Il semble que le Secrétaire général ait le désir d'établir des relations plus formelles avec certaines de ces organisations intergouvernementales.

Une résolution a été adoptée sur cette question par le Conseil, invitant le Secrétaire général, lorsqu'il estime que cela pourrait contribuer à renforcer les buts et les activités du Conseil, à présenter à ce dernier les noms d'organisations intergouvernementales n'appartenant pas à la famille des Nations Unies qui devraient être représentées par des observateurs aux sessions du Conseil.

Les relations actuelles des BIRPI avec les Nations Unies sont principalement basées sur un échange de lettres entre le

Directeur des BIRPI et le Sous-Secrétaire aux Affaires économiques et sociales des Nations Unies. Cet accord de travail a fonctionné jusqu'à présent d'une manière satisfaisante mais il se peut qu'en raison de la résolution ci-dessus, ces relations reposent à l'avenir sur une base plus formelle. Il est à prévoir que la liste du Secrétaire général comprendra les organisations intergouvernementales avec lesquelles des relations ont déjà été établies.

Conseil du commerce et du développement, cinquième session,  
Genève, août-septembre 1967

Les BIRPI ont été représentés à cette session du Conseil. Une grande partie des discussions a porté sur les objectifs et le programme de la seconde Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (deuxième CNUCED), à la Nouvelle Delhi, en février et en mars 1968. A l'ordre du jour de cette Conférence figure un point relatif au transfert des connaissances techniques, comprenant le « know-how » et les brevets, point qui intéresse directement les BIRPI.

Assemblée générale, vingt-deuxième session,  
New York, septembre-décembre 1967

Les BIRPI ont été représentés à la première partie de cette session dont les éléments essentiels, du point de vue des BIRPI, étaient: a) l'établissement de la Commission des Nations Unies sur le droit commercial international (UNCITRAL); b) la décision de convoquer une Conférence diplomatique sur le droit des traités; c) la réception d'un document d'information établi par les pays en voie de développement indiquant leur politique à l'égard de la deuxième CNUCED.

Au sujet du point a), la vingt et unième session de l'Assemblée générale avait, comme cela est indiqué à la page 53 du numéro de février 1967 de *La Propriété industrielle*, adopté une résolution tendant à instituer l'UNCITRAL et avait laissé à la vingt-deuxième session le soin d'en désigner les vingt-neuf Etats membres. Cela a été fait au vote secret et les pays suivants ont été désignés pour une durée de six années (à l'exception de ceux dont le nom est suivi d'un astérisque et qui, par tirage au sort, ont été désignés pour trois ans seulement): Argentine, Australie, Belgique, Brésil, Chili\*, Colombie\*, Congo (Kinshasa), Espagne, Etats-Unis d'Amérique, France\*, Ghana\*, Hongrie, Inde, Iran, Italie\*, Japon\*, Kenya, Mexique, Nigéria\*, Norvège\*, République arabe unie\*, Roumanie, Royaume-Uni\*, Syrie, Tanzanie\*, Tchécoslovaquie\*, Thaïlande\*, Tunisie et Union des Républiques socialistes soviétiques\*.

Une collaboration entre l'UNCITRAL et des organisations intergouvernementales est prévue; en attendant des arrangements permanents, les BIRPI ont reçu une invitation à se faire représenter à la première session de la Commission (janvier/février 1968), dont la tâche — entre autres — est de se prononcer sur les priorités en ce qui concerne l'étude de la législation dans un certain nombre de domaines relatifs au commerce, comprenant la propriété industrielle et le droit d'auteur.

An sujet du point *b*), l'Assemblée générale a adopté une résolution prévoyant la réunion d'une Conférence diplomatique chargée d'établir une Convention sur le droit des traités; la première session de cette Conférence doit se tenir à Vienne en mars et avril 1968 et sa seconde session en 1969. La Conférence basera ses travaux sur un projet de convention préparé par la Commission du droit international. Les BIRPI ont été invités à s'y faire représenter. Les BIRPI, chargés de la gestion de plusieurs traités internationaux, sont grandement intéressés au développement du droit des traités.

En ce qui concerne le point *c*), les pays en voie de développement ont, au début de la session, tenu une réunion privée à Alger et y ont adopté la « Charte d'Alger » devant être soumise à la deuxième CNUCED, et qui a été présentée, pour information, à l'Assemblée générale. Ce document contient, entre autres, des recommandations relatives à la propriété industrielle et souligne l'importance que les pays en voie de développement attachent, pour leur développement, au transfert des connaissances techniques.

#### Symposium international sur l'industrialisation, Athènes, décembre 1967

Ce Symposium, auquel les BIRPI ont été représentés par un observateur, a été organisé par l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI). Des participants de soixante-dix-huit pays, dont cinquante-quatre étaient membres des BIRPI, y ont assisté. Ils se sont penchés sur le domaine entier du développement industriel, y compris la propriété industrielle, et ont adopté de nombreuses recommandations en vue de l'action future de l'ONUDI. L'une de ces recommandations pousse les pays en voie de développement à prendre eux-mêmes les mesures nécessaires en vue d'attirer les connaissances techniques sur leur territoire, à des conditions raisonnables, en adoptant une législation de brevets appropriée.

#### Commission économique pour l'Europe, Genève, 1967

Les BIRPI ont poursuivi leur coopération avec le groupe de travail de la Commission économique pour l'Europe établi en vue de préparer les grandes lignes de clauses relatives à l'octroi de licences du « know-how » dans les contrats concernant les constructions mécaniques.

#### Institut de formation et de recherches des Nations Unies

L'Institut de formation et de recherches des Nations Unies (UNITAR) organise chaque année des cours d'étude de six mois, à Genève, en faveur des fonctionnaires des ministères des affaires étrangères des pays en voie de développement. En 1967, pour la première fois, des arrangements ont été pris afin que les participants à ces cours — des stagiaires provenant de vingt et un pays en voie de développement — puissent visiter les BIRPI. En août, ils ont donc entendu un exposé, dans la salle des conférences des BIRPI, sur la structure, les fonctions et les objectifs des BIRPI et ont visité leur bâtiment.

## Conseil de l'Europe

### Comité d'experts en matière de brevets

(Strasbourg, 6 au 8 novembre 1967)

#### Note

Le Comité d'experts en matière de brevets du Conseil de l'Europe s'est réuni du 6 au 8 novembre 1967 au siège de Conseil de l'Europe, à Strasbourg.

Les Etats suivants, membres du Conseil de l'Europe, étaient représentés: République fédérale d'Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Danemark, France, Irlande, Islande, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède, Suisse, Turquie. L'Espagne et les Etats-Unis d'Amérique étaient représentés par des observateurs.

Les BIRPI étaient représentés par M. K. Pfanner, Conseiller, Chef de la Division de la propriété industrielle, et par M<sup>lle</sup> G. Davies, Assistante juridique.

Le Comité a élu M. J. Voyame (Suisse) en qualité de président, en remplacement de M. G. Grant (Royaume-Uni), à qui il a exprimé sa gratitude pour les éminents services qu'il a rendus en cette qualité.

Le Comité a examiné en particulier les points suivants:

#### Programme du Conseil de l'Europe pour 1968

Le Comité a pris note dudit Programme qui prévoit la poursuite de ses travaux dans le domaine de l'harmonisation de la législation sur les brevets et dans celui de la classification internationale des brevets. Plusieurs délégations ont souligné l'importance d'une coopération étroite entre le Conseil de l'Europe et les BIRPI, ont rappelé le caractère géographiquement restreint des activités du Conseil de l'Europe et ont fait ressortir le fait que les activités de caractère universel en matière de propriété intellectuelle incombaient aux BIRPI, en raison de la vocation universelle des Conventions qu'ils gèrent.

#### Classification internationale des brevets

L'élaboration complète de la Classification internationale des brevets, en anglais et en français, préparée par le Groupe de travail en matière de classification pendant plus de quinze années de travail intensif et comprenant quelque 40 000 subdivisions, a été approuvée par le Comité. La Classification entrera probablement en vigueur au cours de la seconde moitié de 1968.

Le Comité a également:

- a) approuvé le texte de l'avant-propos et du guide d'utilisation de la classification qui font partie intégrante de la Classification;
- b) autorisé le Groupe de travail en matière de classification à terminer l'élaboration des index de mots-clefs en français, en anglais et en allemand;
- c) marqué son accord sur le principe d'une révision quinquennale de la Classification;
- d) remplacé le Groupe de travail en matière de classification par un Sous-comité de classification du Comité d'experts en matière de brevets.

Ce Sous-comité aura pour tâches:

- (i) d'adresser aux Parties Contractantes, dans l'intervalle des revisions quinquennales, des recommandations tendant à faciliter l'utilisation du système de classification;
- (ii) de préparer les revisions quinquennales du système de classification et les revisions de l'avant-propos et du guide;
- (iii) de veiller dans la mesure du possible à l'application uniforme du système de classification;
- (iv) de prêter son concours, dans la mesure du possible, à l'établissement de traductions de la classification en d'autres langues que les langues officielles du Conseil de l'Europe.

Un débat a eu lieu au sujet de l'avenir de la Convention sur la classification. Le Comité a souligné l'intérêt manifesté pour la Classification internationale des brevets dans des pays n'appartenant pas au Conseil de l'Europe. Le fait que, dans le système actuel, les pays tiers n'avaient pas la possibilité de participer aux décisions relatives aux modifications futures de la Classification sur un pied d'égalité complète a été souligné. Le Comité a donc considéré qu'il faudrait donner à la Convention sur la classification un caractère plus universel en vue de faciliter son adoption sur le plan mondial. En particulier, les Etats qui appliquent la Classification internationale devraient être invités à adhérer à la Convention, et toutes les Parties Contractantes devraient être placées sur un pied d'égalité.

Le Comité a demandé au Secrétaire général d'étudier, en collaboration avec les BIRPI, les mesures, telles qu'une révision de la Convention, qui pourraient permettre d'atteindre cet objectif et de lui soumettre un rapport pour sa prochaine réunion.

#### Harmonisation du droit des brevets

Le Comité a autorisé la poursuite des études du Groupe de travail chargé d'examiner la révision de la Convention européenne relative aux formalités prescrites pour les demandes de brevets (1953) et d'étudier d'autres propositions d'harmonisation du droit des brevets.

#### Harmonisation du droit des marques

Le représentant des BIRPI a informé le Comité de la préparation par les BIRPI d'une Conférence de révision de la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle et de l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques, Conférence qui doit se réunir à Vienne en 1972. Il est fort probable que cette Conférence traite d'un certain nombre de problèmes de marques. Dans ces conditions, le Comité a estimé opportun de surseoir à tout examen de la question de l'harmonisation du droit des marques jusqu'à ce que les résultats de la Conférence de Vienne soient connus.

## LETRES DE CORRESPONDANTS

### Lettre de Tchécoslovaquie\*)

Dr Karel NEUMANN, Prague

\*) Traduction des BIRPI.











**BIBLIOGRAPHIE**

- BOLET et TERRERO. *General information about the Patent and Trade-mark Laws of Colombia*. Bogota, 1967. - Feuilles mobiles.
- BUGBEE (Bruce W.). *Genesis of American patent and copyright law*. Washington, Public affairs press, 1967. - 208 p. Préf. Luther H. Evans.
- HAEERTEL (Kurt) et KRIEGER (Albrecht). *Arbeitnehmererfinderrecht. Gesetz über Arbeitnehmererfindungen mit Nebengesetzen, Richtlinien und Materialien*. Cologne, etc., C. Heymann, 1967. - 253 p. 2<sup>e</sup> éd.
- HAFT (Guntram). *Planung für das Zusammenfassen prioritätsgleicher Patente und Auslegeschriften mittels datenverarbeitender Anlagen durch BIRPl*. Frankfurt, Nachrichten für Dokumentation, 1967. - [6] p. Extr. Nachrichten für Dokumentation, vol. 18, 1967, p. 104-110.
- HAFSTAD (Lawrence R.). *Lay comments on the proposed patent law*. Washington, George Washington University, 1967. - 13 p. Extr. IDEA, vol. 11, Conference number, 1967.
- KATZENBERGER (Paul). *Recht am Unternehmen und unlauterer Wettbewerb*. Cologne, etc., C. Heymann, 1967. - 179 p. Schriftenreihe zum gewerblichen Rechtsschutz des Max-Planck-Instituts für ausländisches und internationales Patent-, Urheber- und Wettbewerbsrecht, Band 16.
- MELDAU (Robert). *Zeichen, Warenzeichen, Marken, Kulturgeschichte und Wertbewert graphischer Zeichen*. Berlin et Zurich, Gehlen, 1967. - 478 p.
- RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D'ALLEMAGNE. *Patentgesetz in der Fassung des Gesetzes zur Aenderung des Patentgesetzes, des Warenzeichen-gesetzes und weiterer Gesetze vom 4. September 1967*.
- SUÈDE. JUSTITIEDEPARTEMENTET. *Firmaskydd, Betänkande med förslag till firmalag M. M. avgiven av firmautredningen*. Stockholm, Esselte Ah, 1967. - 479 p. Statens offentliga utredningar 1967:35.
-

# CALENDRIER DES RÉUNIONS

## Réunions des BIRPI

Date et lieu	Titre	But	Invitations à participer	Observateurs invités
<b>1968</b>				
12-14 mars Genève	Groupe de travail - Recommandation de Stockholm N° 3 (Droit d'auteur)	Etude des voies et moyens pouvant donner suite à la Recommandation	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture; Conseil de l'Europe; Association littéraire et artistique internationale; Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs; Internationale Gesellschaft für Urheberrecht; Syndicat international des auteurs; Union internationale des éditeurs; consultants individuels	Personnalités invitées à titre individuel
25-29 mars Genève	Groupe d'étude — Traité de coopération en matière de brevets (PCT)	Problèmes de recherche, etc.	<i>Pays dans lesquels, conformément à la dernière statistique, plus de 5000 demandes de brevets ont été déposées pendant une année:</i> Afrique du Sud, Allemagne (Rép. féd.), Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Brésil, Canada, Danemark, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Inde, Italie, Japon, Mexique, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Suède, Suisse, Royaume-Uni, Tchécoslovaquie, Union Soviétique	<i>Organisations intergouvernementales:</i> Organisation des Nations Unies; Organisation des Nations Unies pour le développement industriel; Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement; Institut International des Brevets; Organisation des Etats Américains; Secrétariat permanent du Traité général d'intégration économique centre-américaine; Association latino-américaine de libre échange; Conseil de l'Europe; Communauté économique européenne; Communauté européenne de l'énergie atomique; Association européenne de libre échange; Office Africain et Malgache de la propriété industrielle <i>Organisations non gouvernementales:</i> Association européenne pour l'administration de la recherche industrielle; Association interaméricaine de propriété industrielle; Association internationale pour la protection de la propriété industrielle; Chambre de commerce internationale; Comité des Instituts nationaux d'agents de brevets; Conseil des fédérations industrielles d'Europe; Fédération internationale des ingénieurs-conseils en propriété industrielle; Japan Patent Association; National Association of Manufacturers (U. S. A.); Union européenne des agents de brevets; Union des industries de la Communauté européenne
30 mars Genève	Comité de coopération internationale en matière de recherche de matériel technique entre Offices de brevets à examen préalable (ICIREPAT) - Comité Directeur transitoire et élargi	Questions concernant la structure	Allemagne (Rép. féd.), Etats-Unis d'Amérique, Japon, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède, Union soviétique	Institut International des Brevets
1-7 avril Moscou	Comité de coopération internationale en matière de recherche de matériel technique entre Offices de brevets à examen préalable (ICIREPAT) - Commission permanente III		Cette réunion n'est pas organisée par les BIRPI	

Date et lieu	Titre	But	Invitations à participer	Observateurs invités
22-26 avril Munich	Comité de coopération internationale en matière de recherche de matériel technique entre Offices de brevets à examen préalable (ICIREPAT) - Comité consultatif pour les systèmes de coopération - Commissions permanentes I et II		Ces réunions ne sont pas organisées par les BIRPI	
3 et 4 mai Genève	Comité de coopération internationale en matière de recherche de matériel technique entre Offices de brevets à examen préalable (ICIREPAT) - Comité Directeur transitoire et élargi	Questions concernant la coopération d'ordre technique	Allemagne (Rép. féd.), Etats-Unis d'Amérique, Japon, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède, Union soviétique	Institut International des Brevets
1 <sup>er</sup> -5 juillet *) Genève	Groupe d'étude — Traité de coopération en matière de brevets (PCT)	Problèmes de formalités, etc.	Etats invités à la réunion de mars 1968	Observateurs invités à la réunion de mars 1968
24-27 septembre Genève	Comité de Coordination Interunions (6 <sup>e</sup> session)	Programme et budget des BIRPI	Allemagne (Rép. féd.), Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Brésil, Cameroun, Danemark, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Hongrie, Inde, Iran, Italie, Japon, Kenya, Maroc, Mexique, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Suède, Suisse, Union soviétique	—
24-27 septembre Genève	Comité exécutif de la Conférence des Représentants de l'Union de Paris (4 <sup>e</sup> session)	Programme et budget (Union de Paris) pour 1969	Allemagne (Rép. féd.), Argentine, Australie, Autriche, Cameroun, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Hongrie, Iran, Japon, Kenya, Maroc, Mexique, Pays-Bas, Pologne, Royaume-Uni, Suède, Suisse, Union soviétique	Organisation des Nations Unies; Institut International des Brevets; Conseil de l'Europe
2-8 octobre Locarno	Conférence Diplomatique	Adoption d'un Arrangement particulier concernant la classification internationale des dessins et modèles industriels	Tous les Etats membres de l'Union de Paris	<i>Organisations intergouvernementales:</i> Organisation des Nations Unies; UNESCO; Conseil de l'Europe <i>Organisations non gouvernementales:</i> Association interaméricaine de propriété industrielle; Association internationale pour la protection de la propriété industrielle; Association littéraire et artistique internationale; Chambre de commerce internationale; Comité des Instituts nationaux des agents de brevets; Fédération internationale des ingénieurs-conseils en propriété industrielle; Ligue internationale contre la concurrence déloyale; Union des conseils en brevets européens
21 octobre an 1 <sup>er</sup> novembre Tokyo	Comité de coopération internationale en matière de recherche de matériel technique entre Offices de brevets à examen préalable (ICIREPAT) - Réunion		Les détails concernant cette réunion seront annoncés ultérieurement	
4-12 novembre Genève	Comité d'experts — Traité de coopération en matière de brevets (PCT)	Nouveau projet de traité	Tous les Etats membres de l'Union de Paris	Observateurs invités à la réunion de mars 1968

\*) Précédemment annoncé pour la semaine du 17 au 21 juin.

## Réunions d'autres Organisations internationales s'occupant de propriété intellectuelle

Lieu	Date	Organisation	Titre
<b>1968</b>			
La Haye	6 et 7 mars	Institut International des Brevets (IIB)	95 <sup>e</sup> Session du Conseil d'Administration
Buenos Aires	15-19 avril	Association internationale pour la protection de la propriété industrielle (AIPPI)	Conférence des Présidents
Paris	29 et 30 avril	Institut International des Brevets (IIB)	96 <sup>e</sup> Session du Conseil d'Administration
Prague	1 <sup>er</sup> -5 mai	Ligue internationale contre la concurrence déloyale (LICCD)	Journées d'études
Strasbourg	17-21 juin	Conseil de l'Europe	Groupe de travail du Comité d'experts en matière de brevets
Amsterdam	9-15 juin	Union internationale des éditeurs (UIE)	Congrès
Vienne	24-29 juin	Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs (CISAC)	Congrès
Lima	2-6 décembre	Association interaméricaine de propriété industrielle (ASIPI)	Congrès